

# FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

Novembre 2012 • numéro

**16**

ÉLEVAGE / VIANDES



## LE COMMERCE INTERNATIONAL DE LA VIANDE BOVINE **Vers une stabilisation des échanges ?**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)



**D'**après la FAO, au cours de la dernière décennie, le commerce international de viandes (bovin, ovin, porc, volailles, commerce intra communautaire exclu) a progressé de 4,5 % par an. Cette croissance est essentiellement le fait des viandes de volaille (+ 4,9 % par an) et porcine (+ 6,7 % par an). En effet, après avoir progressé de 2,9 % par an entre 2000 et 2007, la croissance des échanges internationaux de viandes bovines tend à s'infléchir depuis (+ 1,7 % entre 2007 et 2011), et ces deux dernières années, les volumes échangés sont même restés stables à 7,8 millions de tec (tonnes équivalent carcasse). Trois raisons majeures expliquent cette récente évolution :

- la faible progression de la production mondiale (augmentation de 1,6 % par an entre 2000 et 2007, de 0,3 % par an depuis 2007),
- les restrictions sanitaires imposées par les principaux pays exportateurs (liées à l'ESB, la fièvre aphteuse, l'utilisation d'hormones et/ou d'antibiotiques...);
- un recul de la demande dans certains pays importateurs en raison de la crise économique et financière qui touche l'économie mondiale depuis août 2007.

Elle reste néanmoins la deuxième viande la plus échangée (7,8 millions de tec en 2011), loin derrière celle de volaille (12,6 millions de tec). La part de la production de viandes bovines commercialisée à travers le monde s'élève à plus de 11 %, niveau relativement proche de celui de la viande de volaille (12,4 %). Produit aux techniques de conservation maîtrisées depuis longtemps (congélation, viande chilled<sup>1</sup>) et à forte valeur marchande, la viande bovine a, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, fait l'objet d'un important commerce sur longue distance.

De 2000 à 2007, l'essentiel de la croissance des exportations de viandes bovines a été assuré par les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay) qui représentent un quart des ventes sur le marché mondial. Or, depuis 2007, elles sont en très net repli (- 50 % pour le Brésil entre 2007 et 2011, - 40 % pour l'Argentine, - 10 % pour l'Uruguay). La forte hausse du prix du maïs, du soja ou de la canne à sucre sur le marché mondial en 2007 a incité les agriculteurs de cette zone à se tourner vers les productions végétales et à délaisser la production de viandes bovines. La réévaluation du real par rapport au dollar a impacté, de façon significative, la compétitivité de la filière bovine brésilienne (animaux vivants et viandes bovines) par rapport à l'Union européenne. Le gouvernement argentin a privilégié l'approvisionnement du marché national et la maîtrise de la hausse des prix de détail sur son marché intérieur. Seule la forte progression des ventes de l'Inde en 2011 a permis une croissance du commerce mondial. En 2007, le commerce mondial de viandes bovines a-t-il connu une rupture de tendance ? Quelles peuvent en être les conséquences pour les zones importatrices comme l'Union européenne ?

Dans un premier temps, cette synthèse présente l'évolution des principaux pays exportateurs et importateurs de viandes bovines dans le monde. Ensuite, les principaux flux ont été regroupés à partir des éléments disponibles pour l'année 2011. Enfin, les principales raisons de l'évolution des échanges sont évoquées.

#### Avertissement

A l'exception de l'introduction et sauf précision particulière dans le texte, l'analyse porte sur des volumes exprimés en poids produits. Les données communiquées par les pays exportateurs et importateurs pour un même flux peuvent différer ; il convient donc de s'attacher aux ordres de grandeur. Les échanges portent sur l'ensemble viandes bovines au sens strict, c'est-à-dire les viandes fraîches (SH 0201) et les viandes congelées (SH 0202).

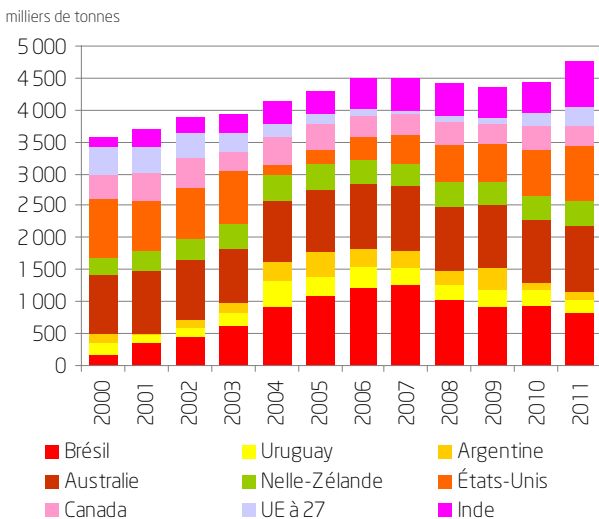
1. Viande conservée et maintenue sous vide en froid positif (+ 1 à + 2 °C) ayant une durée de conservation d'environ 8 à 12 semaines. Cette technique de conservation permet un transport par bateau pendant environ 4 à 8 semaines et une commercialisation sur des marchés éloignés comme l'Union européenne pour les pays d'Asie.

## Les principaux pays exportateurs

Les exportations sur le marché international se concentrent autour de neuf pays : l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Canada, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. D'après la FAO, leurs ventes représentent environ 85 % des échanges internationaux. Exprimées en poids produits, les exportations mondiales de ces neuf pays ont porté en 2011 sur 4,8 millions de tonnes ; elles ont progressé depuis 2000 en moyenne de 2,6 % par an mais, l'essentiel de la croissance a été réalisé avant 2007 (3,3 %).

L'Australie, historiquement premier pays exportateur mondial, s'est fait ravir pendant quatre ans, entre 2005 et 2008, la place de leader par le Brésil, avant de la retrouver en 2009.

### Évolution des exportations de viandes bovines fraîches et congelées des neuf principaux pays fournisseurs du marché mondial



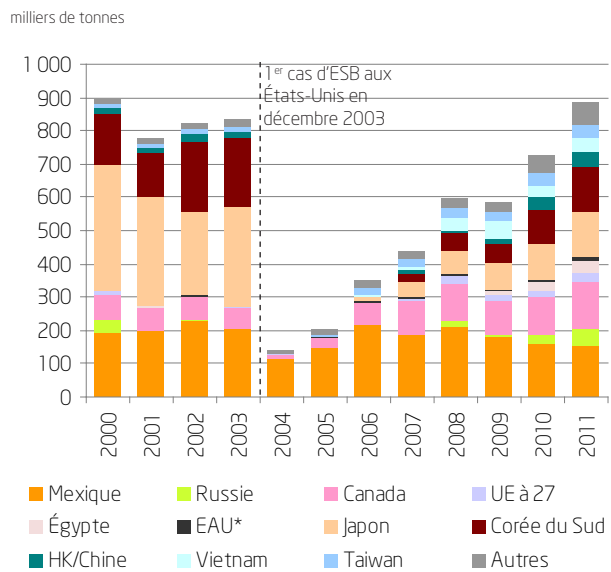
### Les exportations nord-américaines

#### > États-Unis

Au début des années 2000, alors que les États-Unis exportaient chaque année environ 800 000 tonnes de viandes bovines par an, la découverte d'un premier cas d'ESB (Encéphalite spongiforme bovine) en décembre 2003 a fortement hypothéqué leur présence sur le marché international. En 2004, les ventes américaines n'ont porté que sur 144 000 tonnes, pratiquement toutes à destination du Mexique. Les exportateurs américains ont finalement dû attendre l'année 2011 pour exporter des volumes comparables (884 000 tonnes) à ceux du début des années 2000 et retrouver leur rang de deuxième pays exportateur, derrière l'Australie. En 2011, la part des exportations hors ALENA est comparable à celle de la période 2000/2003, environ un tiers des échanges totaux.

Avant la crise de l'ESB en décembre 2003, la viande bovine américaine était exportée principalement vers quatre destinations : le Japon (35 %), le Mexique (23 %), la Corée du Sud (19 %) et le Canada. En 2011, ces quatre destinations ne représentent plus que 65 % des ventes, se répartissant les volumes à peu près à parts égales. La relance des exportations américaines est passée par la recherche de nouveaux débouchés, dont la Russie, l'ensemble Hong-Kong/Chine, le Vietnam, Taiwan et l'Égypte. Depuis 2008, des volumes significatifs sont exportés vers l'Union européenne (20 500 tonnes en 2008, 27 300 tonnes en 2011), notamment vers les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne. Les échanges avec l'Union européenne ont été fortement impactés par le différend « bœuf aux hormones » qui les oppose à la Commission européenne depuis 1988 à l'ORD (Organe de règlement des différends) à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et qui vient de trouver son épilogue en 2012 (Cf. encadré Le panel « bœuf aux hormones » à l'OMC).

### Évolution des exportations américaines de viandes bovines fraîches et congelées





### Le panel « bœuf aux hormones » à l'OMC

En 1988, l'Union européenne a fermé ses frontières aux viandes américaines et canadiennes au nom du principe de précaution, considérant que l'administration d'hormones de croissance aux bovins pouvait présenter des risques pour la santé des consommateurs européens. En mai 1996, les États-Unis et le Canada ont engagé une procédure auprès de l'ORD à l'OMC. Après un premier jugement défavorable à l'Union européenne en septembre 1997, la décision a été confirmée en appel en décembre 1998 puisque l'Union européenne n'a pas été en mesure, selon les juges, d'apporter la preuve de risques encourus. L'Union européenne souhaitant maintenir l'embargo, l'ORD a autorisé en juillet 1999 les États-Unis et le Canada à surtaxer les produits en provenance de l'Union européenne pour un montant de 1 16,8 milliards de dollars américains et de 11,3 millions de dollars canadiens par an.

En mars 2008, l'ORD a estimé que la nouvelle réglementation communautaire entrée en vigueur en 2003, qui permet de maintenir l'interdiction d'importation de viandes bovines traitées aux hormones dans l'Union européenne, n'était par conforme à l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) négocié dans le cadre des accords du GATT en avril 1994. En revanche, en 2003, les États-Unis et le Canada auraient dû solliciter l'ORD pour savoir si le maintien des sanctions à l'encontre de l'Union européenne était toujours opportun. La Commission européenne a fait appel de cette décision en mai 2008.

En mai 2009, les États-Unis et l'Union européenne changent de stratégie : ils parviennent à un accord préliminaire permettant la suspension des sanctions sur les produits européens importés par les États-Unis. Cet accord prévoit :

- le maintien de l'interdiction d'importation de viandes bovines aux hormones en provenance des États-Unis,
- le renoncement des États-Unis à l'application de sanctions financières sur les importations européennes,
- un contingent viande de haute qualité de 20 000 tonnes pendant les trois premières années et 45 000 tonnes à partir de la quatrième année est concédé par l'Union européenne.

En mars 2011, le différend entre le Canada et l'Union européenne trouve également un épilogue provisoire. L'accord prévoit que :

- l'importation de viandes bovines canadiennes traitées aux hormones reste interdite dans l'Union européenne,
- l'Union européenne relève en 2012 de 1 500 tonnes le quota d'importation de viandes non traitées,
- le Canada renonce aux surtaxes à l'importation sur les produits en provenance de l'Union européenne. En 2013, le contingent pourrait de nouveau être réévalué (3 200 tonnes), ce qui pourrait mettre définitivement un terme à ce contentieux.

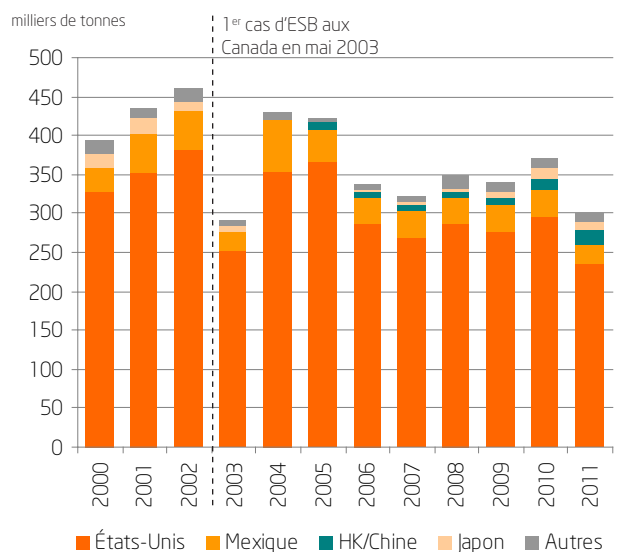
Ainsi, depuis 2011, les sanctions financières ont été levées par les États-Unis et le Canada. Enfin, en mars 2012, le Parlement européen a voté un règlement prévoyant une augmentation du contingent de viande de bœuf sans hormone de 45 000 tonnes par an pour les États-Unis et de 3 200 tonnes pour le Canada qui devrait permettre de clore cet épineux dossier vieux de vingt quatre ans.

### > Canada

Comme les États-Unis, le Canada a également été touché par l'ESB (premier cas détecté en mai 2003). Toutefois, les exportations canadiennes, pour plus de 90 % destinées aux pays de l'ALENA (83 % pour la Canada, 10 % pour le Mexique en moyenne sur la période 2000/2011), ont été plus faiblement impactées que celles des États-Unis. Si les ventes au deuxième semestre 2003 ont été en fort recul, elles ont diminué en 2004 et en 2005 de moins de 10 % par rapport à 2002.

Les exportations canadiennes tendent à progresser vers l'ensemble Hong-Kong/Chine aux dépens du Japon et du Mexique qui constituent les trois autres principales destinations, très loin derrière les États-Unis. La mise en place de la réglementation COOL (Country of origin labelling) par les États-Unis en 2008 (Cf. encadré, réglementation sur « l'étiquetage de la viande bovine » par les États-Unis) n'a pas eu d'impact majeur sur les ventes de viandes destinées aux États-Unis, leur recul étant apparu en 2006, soit deux ans avant.

### Évolution des exportations canadiennes de viandes bovines fraîches et congelées



Source : FranceAgriMer d'après douanes canadiennes

### Les exportations sud-américaines

#### > Le Brésil

Au début des années 2000, les brésiliens avaient l'ambition hégémonique de « nourrir le monde ». Finalement, il n'en est rien. Aujourd'hui, la donne a changé, les exportations brésiliennes de viandes (bovin, porc et volaille) plafonnent depuis 2007 à 5,5 millions de tonnes, le recul des ventes de viandes bovines (570 000 tonnes) et porcines (1 120 000 tonnes) étant pour l'essentiel compensé par celui de la viande de volaille (616 000 tonnes).

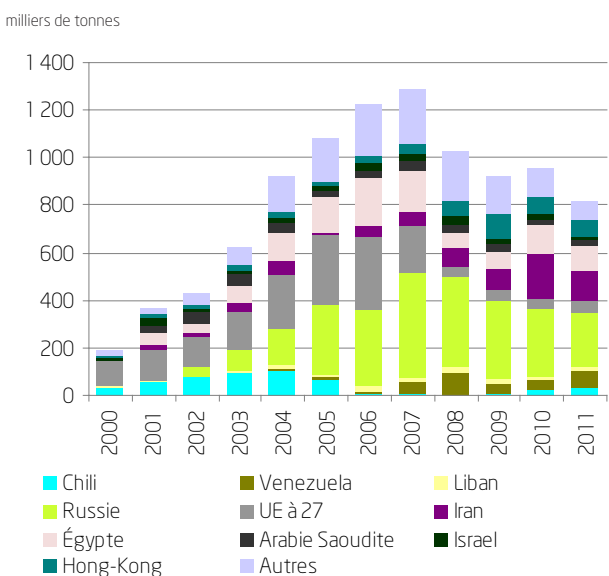
Plusieurs facteurs défavorables ont concouru à la diminution des exportations brésiliennes de viandes bovines malgré une amélioration du statut sanitaire du Brésil vis-à-vis de la fièvre aphteuse.

- À partir du 31 janvier 2008, l'Union européenne, suite à une visite d'inspection sanitaire en 2007, a considéré que la traçabilité était insuffisante et a fortement restreint les importations en provenance du Brésil. Elle a autorisé l'exportation de viandes bovines uniquement au départ d'un nombre très limité d'exploitations agricoles, réduisant, à court terme, les possibilités de ventes vers l'Union européenne (36 200 tonnes en 2008 contre 314 300 tonnes en 2006). Progressivement un nombre croissant d'exploitations, respectant les conditions exigées par l'Union européenne en matière de traçabilité, ont pu être de nouveau référencées (10 000 en décembre 2007, 106 en mars 2008, 412 en octobre 2008, 526 en novembre 2008, 862 en avril 2009, 1 800 fin 2009, environ 2 000 en mars 2012 et 2 300 en septembre 2012). Toutefois en 2011, les importations européennes en provenance du Brésil n'ont encore porté que sur 48 500 tonnes.

- Face à l'envolée en 2007 puis à nouveau en 2011 du prix mondial du maïs, du soja et du sucre, denrées toutes produites au Brésil, les agriculteurs consacrent une part de plus en plus importante de leurs surfaces à ces cultures aux dépens des prairies et de la production de viandes bovines. Pour cette raison, les effectifs bovins connaissent, comme en Argentine ou en Uruguay, une décapitalisation depuis quelques années.

- La force du réal par rapport au dollar et, à l'inverse, la faiblesse de l'euro par rapport au dollar ont facilité les exportations européennes vers les pays du pourtour méditerranéen aux dépens du Brésil alors que le début de la décennie avait été marqué par une forte dévaluation du réal (dévaluation de 40 % en 2001 et de 30 % en 2002).

### Évolution des exportations brésiliennes de viandes bovines fraîches et congelées

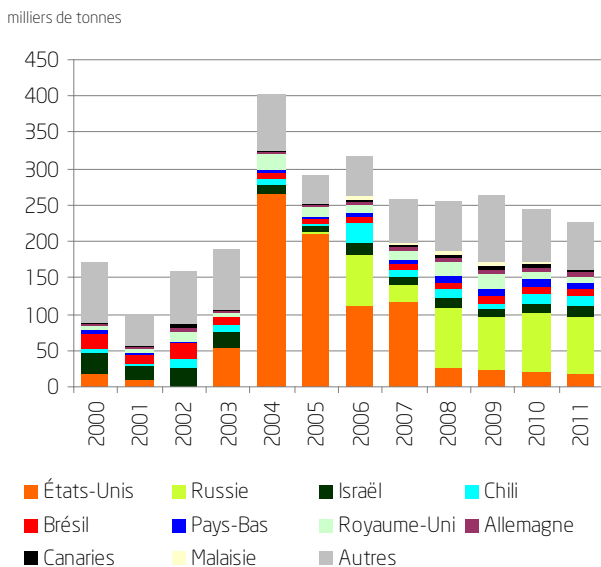


### > L'Uruguay

Suite à la quasi suspension des exportations brésiliennes vers l'Union européenne au début de l'année 2008, l'Uruguay a accru ses ventes vers l'Union européenne (38 400 tonnes en 2008, 41 500 tonnes en 2009) mais n'a pu tenir la distance du fait d'une décapitalisation opportuniste des cheptels, retrouvant en 2011 les volumes atteints en 2006 ou 2007 (23 800 tonnes).

Le développement des exportations d'animaux vivants depuis 2008 (environ 300 000 têtes en 2011, entre 150 000 et 200 000 têtes sur la période 2008 et 2010, contre moins de 50 000 têtes précédemment), notamment vers le Brésil, la Turquie, le Liban et la Syrie, a également favorisé la réduction des exportations de viandes.

### Évolution des exportations uruguayennes de viandes bovines fraîches et congelées



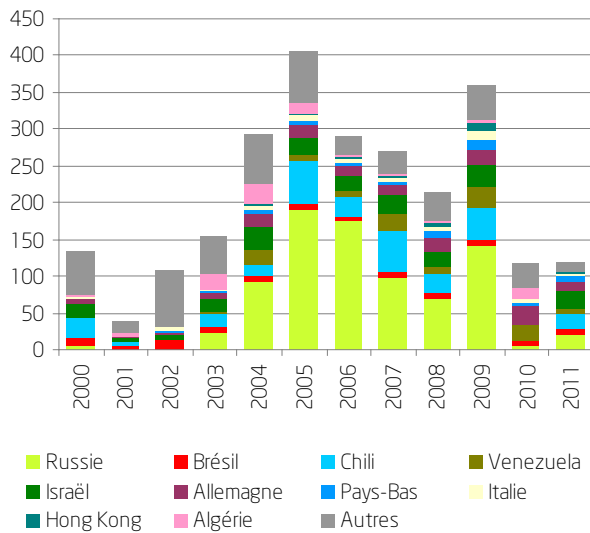
### > L'Argentine

Comme les uruguayens, les exportateurs argentins ont d'abord profité des difficultés rencontrées par le Brésil à partir de 2008 pour exporter sur le marché européen. Mais, la filière d'exportation a été lourdement pénalisée par les restrictions à l'exportation (taxes à l'exportation imposées par le Gouvernement en 2006, puis mise en place de quotas). La décapitalisation des effectifs de bovins due aux opportunités sur le marché européen, la baisse des investissements consécutive à la politique économique à l'exportation du Gouvernement argentin et le contexte de prix des matières premières (céréales, soja) propice au retournement de prairies se sont traduits par une réduction très significative des disponibilités, depuis 2010.



## Évolution des exportations argentines de viandes bovines fraîches et congelées

milliers de tonnes



Sources : FranceAgriMer d'après SENASA et douanes argentines

### Les restrictions à l'exportation décidées par le Gouvernement argentin

Suite aux dévaluations successives du real depuis 2001 et à une demande internationale soutenue, les exportations de viandes bovines n'ont pas cessé de croître aux dépens de l'approvisionnement du marché intérieur avec pour conséquence une hausse du prix de la viande bovine. Dès décembre 2005, le Gouvernement argentin a relevé les taxes à l'exportation de 5 % à 15 % pour certains produits et entamé des négociations avec les industriels pour établir un prix objectif de vente sur le marché intérieur. Les industriels s'étaient engagés à une baisse du prix de la viande bovine sur le marché intérieur d'environ 20 %, mais le prix de la viande bovine a continué de croître début 2006.

En mars 2006, il a interdit pendant trois mois les exportations de viandes bovines, à l'exception de celles commercialisées *via* le contingent Hilton Beef (28 000 tonnes de viande de haute qualité destinées au marché européen) et de certains contrats notamment avec le Venezuela, et relevé les taxes à l'exportation à 15 % pour tous les produits à base de viandes bovines. Fin mai 2006, les exportateurs réussissent à négocier un contingent pour la période allant de juin à novembre, représentant 40 % des tonnages exportés durant ces mêmes six mois en 2005. En juillet, puis en septembre 2006, le Gouvernement a relevé le quota de 40 % à 65 % et enfin 70 %.

Les exportations sont contrôlées par la délivrance de permis d'exportations (ROE). Le volume maximal autorisé par mois est révisé en fonction de l'évolution des prix sur le marché intérieur.

## Les exportations océaniques

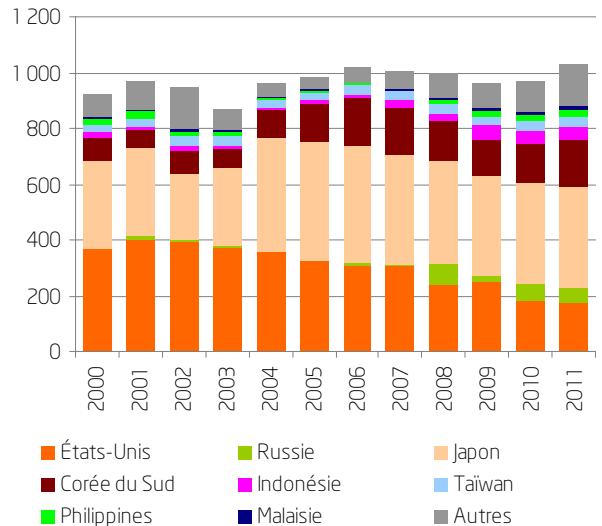
### > L'Australie

Après avoir été entre 2000 et 2004, le premier pays exportateur mondial, l'Australie a cédé sa place de leader entre 2005 et 2008, avant de la reprendre en 2009, à la faveur du repli des exportations brésiliennes.

Depuis 2000, l'Australie exporte, avec une relative stabilité, environ 1 million de tonnes de viandes bovines (869 500 tonnes en 2003 ; 1,033 million de tonnes en 2011). Les ventes vers les États-Unis, son premier client, ont fortement reculé au cours de cette décennie (16 % en 2011, contre 39 % en 2000). Cette baisse s'est effectuée notamment au profit du Japon et de la Corée du Sud qui représentent respectivement 35 % et 15 % des exportations australiennes sur les dernières années. Par ailleurs, les exportateurs australiens se sont également tournés vers d'autres clients. Au milieu de la décennie, les autres destinations représentaient environ 10 % des ventes, en 2011, leur part s'élevait à 30 %. L'Australie compte parmi ses clients significatifs, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Taiwan mais aussi la Russie et plus récemment le Canada et le Chili.

### Évolution des exportations australiennes de viandes bovines fraîches et congelées

milliers de tonnes



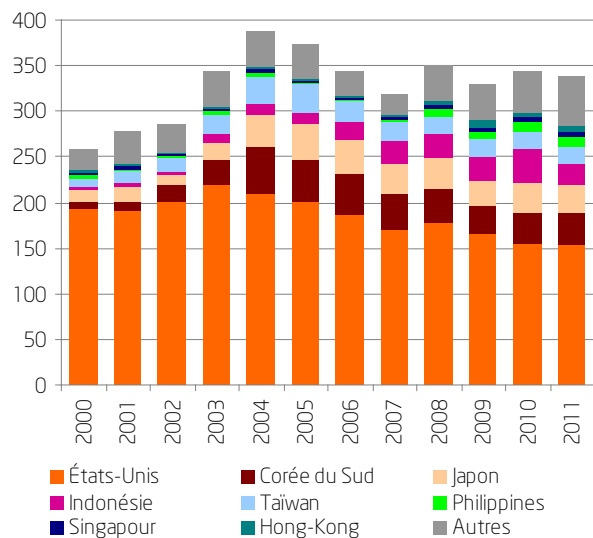
Source : FranceAgriMer d'après douanes australiennes

### > La Nouvelle-Zélande

Les exportations néo-zélandaises ont progressé entre 2000 et 2004 pour atteindre 416 800 tonnes conséquence de la conversion d'exploitations agricoles vers la production laitière et de la dépréciation du dollar australien. Elles ont ensuite légèrement reculé jusqu'en 2007 avant de se stabiliser autour de 360 000 tonnes. Les États-Unis sont toujours le premier client mais leurs achats ont régulièrement diminué depuis 2003 ; les ventes vers les États-Unis représentaient, au début des années 2000, 60 % des volumes, aujourd'hui celles-ci ne portent que sur 40 %. Comme pour l'Australie, les exportations se sont surtout développées vers l'Asie (Corée du Sud, Japon, Taiwan, Philippines, Singapour, Taiwan).

### Évolution des exportations néo-zélandaises de viandes bovines fraîches et congelées

milliers de tonnes



Source : FranceAgriMer d'après douanes néo-zélandaises

### Les exportations européennes

La filière européenne a été fortement impactée par les deux crises de l'ESB, en 1996 et en 2001. En 2000, l'Union européenne se remet à peine de la première crise quand survient la seconde en 2001. Les derniers stocks communautaires ont été écoulés en 2004, pratiquement tous vers les pays tiers, notamment à l'aide de restitutions (subventions à l'exportation). Ainsi, les exportations européennes pendant la première moitié des années 2000 ont été très fortement influencées par ce contexte.

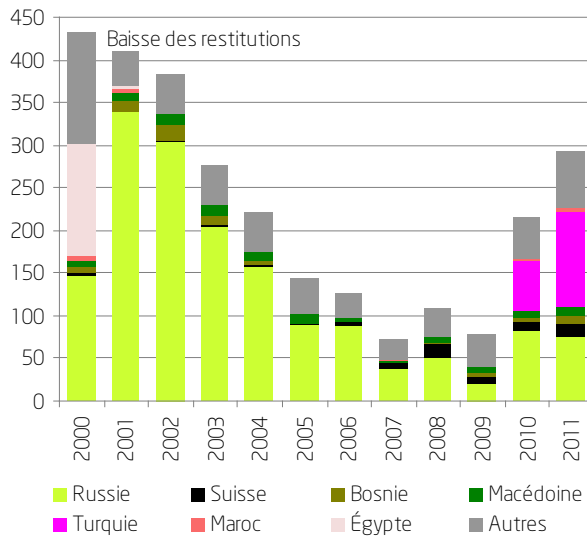
En raison d'un troupeau de cheptel souche femelle constitué au deux tiers de bovins laitiers, la production européenne de viandes bovines dépend largement de la dynamique laitière. Dans le contexte de la suppression des quotas laitiers le 1<sup>er</sup> avril 2015 et de l'amélioration des performances techniques (augmentation de la production de lait par vache), les disponibilités de l'Union européenne diminuent de l'ordre de 2 % par an depuis 2004. Elles approchent alors pratiquement le niveau de la demande intérieure entre 2007 et 2009. Les exportations atteignent leur plus bas niveau, moins de 100 000 tonnes par an (86 000 tonnes en moyenne sur la période 2007/2009).

Contre toute attente, en 2010 puis en 2011, les exportations européennes de viande ont de nouveau progressé. La levée progressive des restrictions à l'importation des viandes européennes dix ans après la seconde crise de l'ESB, la croissance de la demande des pays du pourtour méditerranéen, notamment de la Turquie, et la moindre présence des pays d'Amérique du Sud (décapitalisation pour l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, restriction à l'exportation pour l'Argentine, réévaluation du real...) y ont largement contribué. Par ailleurs, simultanément et malgré la suppression des restitutions sur les animaux vivants non reproducteurs en fin 2005, les exportations européennes d'animaux vivants finis ou semi-finis vers les pays du pourtour méditerranéen ont fortement progressé,

notamment vers le Liban, la Turquie et plus récemment la Libye concurrençant ainsi celles de viandes (Lire la synthèse N°10 – Les exportations françaises de bovins vivants vers le pourtour méditerranéen : enjeux et concurrence).

### Évolution des exportations européennes de viandes bovines fraîches et congelées

milliers de tonnes



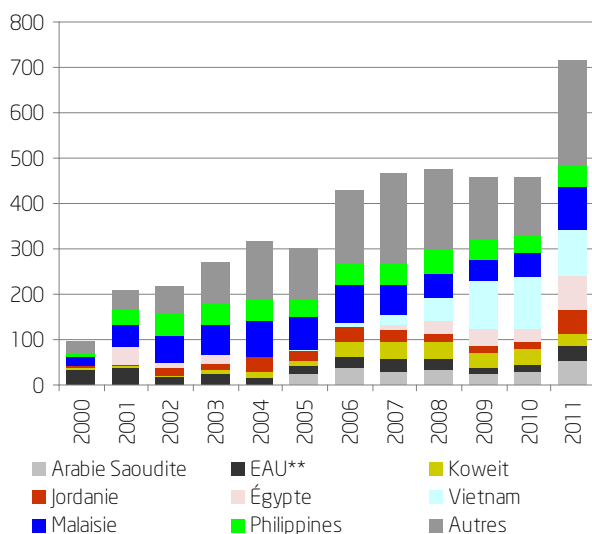
Source : FranceAgriMer d'après EUROSTAT

### Les exportations indiennes

Disposant d'un des plus importants cheptels au monde et ayant un niveau de consommation très faible en raison des pratiques

### Évolution des exportations indiennes de viandes bovines désossées\*

milliers de tonnes



Source : FranceAgriMer d'après DOC - NIC

\*uniquement SH 0202030 qui représente 99,5 % des viandes bovines fraîches et congelées exportées par l'Inde.

\*\* EAU : Émirats Arabes Unis.



religieuses, l'Inde est actuellement le quatrième pays exportateur mondial de viandes bovines ; ses exportations ont quadruplé entre 2000 et 2007 pour dépasser 400 000 tonnes. Depuis elles se sont stabilisées à ce niveau. Elles sont principalement destinées au Proche et Moyen Orient (Arabie Saoudite, Égypte, Émirats Arabes

Unis, Jordanie, Koweït) et l'Asie (Malaisie, Philippines et Vietnam). Simultanément à la croissance de ses exportations vers ces deux régions, elle a fortement diversifié ses débouchés (Algérie, Angola, Iran, Iraq, Myanmar et Syrie) ; vers chacune de ces six destinations entre 15 000 et 20 000 tonnes sont exportées chaque année.

### Exportations mondiales de viandes bovines en frais et en congelé par destination

Les stratégies d'exportation diffèrent fortement d'un pays exportateur à l'autre. L'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, ou en encore l'Uruguay, exportent au moins 85 %, voire pour certains plus de 90 % sous forme de viande congelée. En revanche, d'autres comme les États-Unis et le Canada expédient respectivement 53 % et 85 % de leurs tonnages en frais.

Les pays comme le Japon, et l'Union européenne, s'approvisionnent plutôt en viandes fraîches ou chilled, alors que la Russie, l'Égypte, l'Indonésie, la plupart des pays du Golfe Persique achètent des viandes congelées.

#### Exportations mondiales de viandes bovines en frais et en congelé par destination (Moyenne sur la période 2009/2011)

Pays	Nature	Tonnages (1 000 t)	Taux frais (%)	Principaux pays clients (% des ventes)
Australie	frais	274,4	28	Japon (58%), Corée du Sud (13%), États-Unis (11%), Chili (6%)
	congelé	714,3		Japon (28%), États-Unis (24%), Corée du Sud (15%), Indonésie (6%), Russie (6%)
Nouvelle-Zélande	frais	25,8	7	Japon (28%), Polynésie Française (10%), Indonésie (9%), Émirats Arabes Unis (8%)
	congelé	335,7		États-Unis (47%), Corée du Sud (10%), Indonésie (8%), Canada (7%), Japon (7%), Taiwan (6%)
Argentine	frais	70,0	35	Chili (35%), Allemagne (35%), Pays-Bas (11%), Italie (9%)
	congelé	144,2		Russie (43%), Israël (19%), Venezuela (10%)
Brésil	frais	81,3	9	Liban (23%), Chili (23%), Arabie Saoudite (10%), Pays-Bas (7%), Jordanie (7%), Émirats Arabes Unis (5%)
	congelé	817,9		Russie (34%), Iran (17%), Égypte (11%), Hong-Kong (10%), Venezuela (6%)
Uruguay	frais	33,8	14	Chili (21%), Brésil (19%), Espagne (11%), Allemagne (10%), Pays-Bas (9%), Royaume-Uni (7%), États-Unis (6%)
	congelé	205,8		Russie (37%), États-Unis (8%), Israël (7%), Venezuela (5%)
États-Unis	frais	389,2	53	Mexique (41%), Canada (29%), Japon (15%)
	congelé	343,5		Corée du Sud (25%), Japon (15%), Vietnam (11%), Hong-Kong (9%), Égypte (7%), Taiwan (7%), Russie (7%)
Canada	frais	288,4	85	États-Unis (88%), Mexique (11%)
	congelé	49,6		États-Unis (32%), Hong-Kong (30%), Japon (14%), Russie (5%)
UE	frais	123,9	59	Turquie (45%), Russie (16%), Suisse (9%), Macédoine (6%)
	congelé	71,9		Russie (55%)
Inde	frais	3,2	0	
	congelé	716,3		Vietnam (14%), Malaisie (13%), Égypte (11%), Arabie Saoudite (8%), Jordanie (7%), Philippines (6%)
Total neuf pays	frais	1 259,4	27	
	congelé	3 387,6		

Source : FranceAgriMer d'après douanes des pays principaux exportateurs



## Les principaux pays importateurs

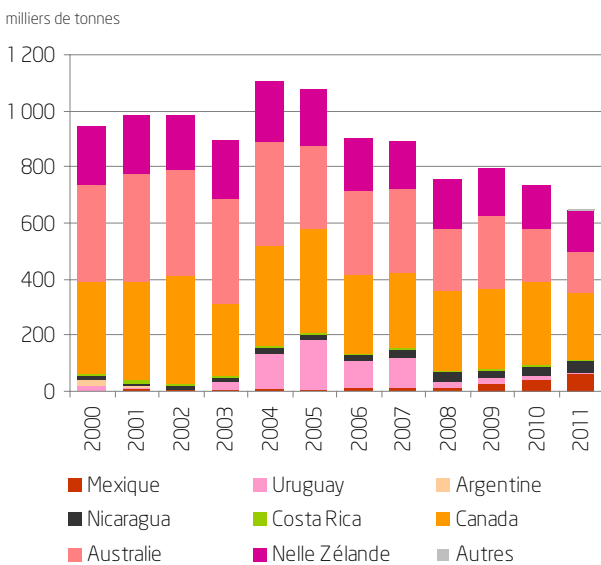
Les trois principaux pays importateurs du monde, les États-Unis, la Russie et le Japon, accaparent un tiers des disponibilités sur le marché mondial. Ils sont suivis par la Corée du Sud, l'Égypte, l'Union européenne et la Chine, qui comptent pour environ 20 % des importations mondiales. Ainsi, près de la moitié du commerce international de viandes bovines est fortement influencé par la demande de ces cinq pays, c'est-à-dire par le niveau de production intérieure (dépendant des conditions climatiques, de l'économie des productions animales) et de la consommation (dépendante de la situation économique et du pouvoir d'achat des consommateurs).

### > Les États-Unis

Bien qu'étant le deuxième pays exportateur mondial, les États-Unis sont aussi le premier pays importateur, devant la Russie. Leurs approvisionnements proviennent quasi exclusivement d'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande) et du Canada. Leurs achats sont passés de plus de 1,1 million de tonnes en 2004 à moins de 700 000 tonnes en 2011 en raison principalement du recul des achats en provenance d'Océanie.

En 2008, après la mise en place de la réglementation COOL par les États-Unis sur l'étiquetage des viandes, les relations se sont tendues avec ses deux fournisseurs frontaliers, le Canada et le Mexique. Ils ont introduit une procédure de contentieux à l'OMC (Cf. encadré : réglementation sur l'« étiquetage de la viande bovine » par les États-Unis).

### Évolution des importations américaines de viandes bovines fraîches et congelées



Source : FranceAgriMer d'après USDA

### Réglementation sur l'« étiquetage de la viande bovine » par les États-Unis

Le Canada et le Mexique ont engagé en 2008 une procédure auprès de l'ORD de l'OMC suite à la mise en place de la réglementation COOL (country of origin labeling) par les États-Unis. Elle exige la présence de l'origine de la viande porcine et bovine sur les emballages vendus dans le circuit de vente au détail. Depuis 2008, des porcelets nés au Canada et engraisés aux États-Unis ou des bovins nés et engraisés aux États-Unis mais abattus au Canada ne peuvent plus prétendre à l'étiquetage « produits aux États-Unis ». Des pertes de marché ont été enregistrées par les acteurs économiques américains et canadiens, des investissements ont dû être engagés pour assurer la traçabilité de leurs produits. En novembre 2011, l'ORD vient de confirmer les conclusions d'un premier jugement rendu en juin 2009. Il mentionne que les règles de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) ont été enfreintes par les États-Unis. Ces derniers doivent modifier leur réglementation ou alors le Canada et le Mexique pourront prétendre à des compensations financières.

### > La Russie

Les provenances des importations russes ont fortement varié au cours de la dernière décennie. L'Ukraine et l'Union européenne ont été deux fournisseurs majeurs au début des années 2000. Les pays d'Amérique du Sud ont pris ensuite le relais, d'abord le Brésil et l'Argentine, puis l'Uruguay et le Paraguay. L'Australie et les États-Unis ont, ces dernières années, exporté des volumes significatifs. Les flux d'exportations vers la Russie dépendent des disponibilités des pays exportateurs et de la demande des autres pays importateurs mais surtout des relations sur le plan sanitaire avec les principaux fournisseurs.

En 2003, le Gouvernement russe a impulsé une politique agricole visant à réduire la dépendance de la Russie vis-à-vis des importations de viandes (bovin, porc et volaille) et lui permettant à terme de devenir autosuffisante. La relance des productions animales s'est appuyée sur deux piliers, d'une part, la mise en place d'une politique de quotas d'importation, d'autre part, l'octroi d'aides aux investissements.



### Évolution des quotas d'importations russes de viandes bovines depuis leur mise en place en avril 2003

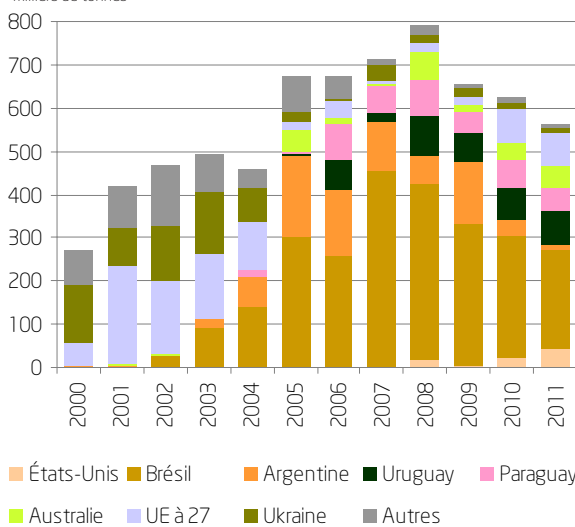
1 000 tonnes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total (A)</b>	<b>326,5</b>	<b>447,5</b>	<b>457,5</b>	<b>462,8</b>	<b>468,3</b>	<b>473,9</b>	<b>479,5</b>	<b>560,0</b>	<b>560,0</b>	<b>560,0</b>
Frais	11,5	27,5	27,5	27,8	28,3	28,9	29,5	30,0	30,0	30,0
Congelé	315,0	315,0	420,0	430,0	435,0	440,0	445,0	450,0	530,0	530,0
Importations totales (B)	371,3	458,1	490,9	672,9	647,2	791,2	624,1	606,1	587,8	
Ratio (B/A) *100 (%)	113,7 <sup>(1)</sup>	102,4	107,3	1245,4	138,2	166,9	130,2	108,2	105,0	
<b>Contingent v. congelée</b>		<b>420,0</b>	<b>430,0</b>	<b>435,0</b>	<b>440,0</b>	<b>445,0</b>	<b>450,0</b>	<b>530,0</b>	<b>530,0</b>	<b>530,0</b>
États-Unis		17,2	17,7	17,9	18,1	18,3	18,5	21,7	41,7	60,0
Union européenne		331,8	339,7	343,7	347,6	351,6	355,5	60,0	60,0	60,0
Paraguay		3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Costa Rica										3,0
Autres		68,0	69,6	70,4	71,3	72,1	73,0	448,3	428,3	407,0
<b>Contingent v. fraîche</b>		<b>27,5</b>	<b>27,5</b>	<b>27,8</b>	<b>28,3</b>	<b>28,9</b>	<b>29,5</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>
États-Unis			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Union européenne		27,0	27,0	27,3	27,8	28,4	29,0	29,0	29,0	29,0
Paraguay			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres</b>		<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

(1) avril - décembre (2) estimation pour la période avril - décembre

Source : FranceAgriMer d'après autorités russes et USDA

### Évolution des importations russes de viandes bovines fraîches et congelées

milliers de tonnes



Source : FranceAgriMer d'après USDA et estimation pour 2011

Le quota pour les viandes bovines a été introduit en avril 2003 (326 500 tonnes pour la période allant d'avril à décembre 2003, soit 447 500 tonnes pour douze mois). À la différence des viandes porcine et de volaille, il a été réévalué par la suite, pour atteindre 560 000 tonnes en 2011. En effet, si la politique de relance des productions animales a produit des effets tangibles dans le secteur de la volaille qui devrait lui permettre de devenir autosuffisante d'ici la fin de la décennie, pour la production de viandes bovines, le

taux d'autosuffisance reste proche de 60 %. Les importations de viandes bovines ont été la plupart du temps nettement supérieures au quota. Depuis 2008, elles sont toutefois orientées à la baisse.

#### L'Asie<sup>3</sup> : une demande en forte croissance

##### > L'Asie s'approvisionne principalement en Australie et aux États-Unis

La demande des pays asiatiques en viandes bovines a progressé à un rythme soutenu au cours de la dernière décennie (+ 3,3 % par an). En 2011, exprimés en poids produits, l'Asie a acheté 1,7 million de tonnes (contre 1,2 million de tonnes en 2000) auprès des neuf principaux pays fournisseurs mondiaux. Alors qu'elle était relativement stable entre 2000 et 2003 (1,2 million de tonnes par an), elle a fortement reculé en 2004 (950 000 tonnes), illustrant ainsi l'importance des approvisionnements américains. Depuis 2004, les importations n'ont cessé de progresser. En 2008, elles ont retrouvé un niveau comparable à celui de 2003, puis progressé ensuite. Trois fournisseurs sont à l'origine de la croissance des volumes, les États-Unis (reprise progressive des ventes après la crise ESB ; + 410 000 tonnes), l'Inde (volonté d'accroître les exportations ; + 130 000 tonnes) et l'Australie (+ 130 000 tonnes).

Actuellement, les parts de marché de l'Australie et des États-Unis sont respectivement de l'ordre de 40 % et 25 %, loin devant l'Inde (15 %), la Nouvelle-Zélande (10 %) et le Brésil (5 %).

##### > Le Japon : une croissance régulière depuis 2004

En 2000, les importations japonaises représentaient environ 60 % des achats de l'Asie ; en 2011, cette part n'est plus que de l'ordre de 30 %. En effet, dans un contexte de croissance de la demande dans cette zone, elles ont diminué de 30 %, passant de 720 000 tonnes en 2000 à 520 000 tonnes en 2011.

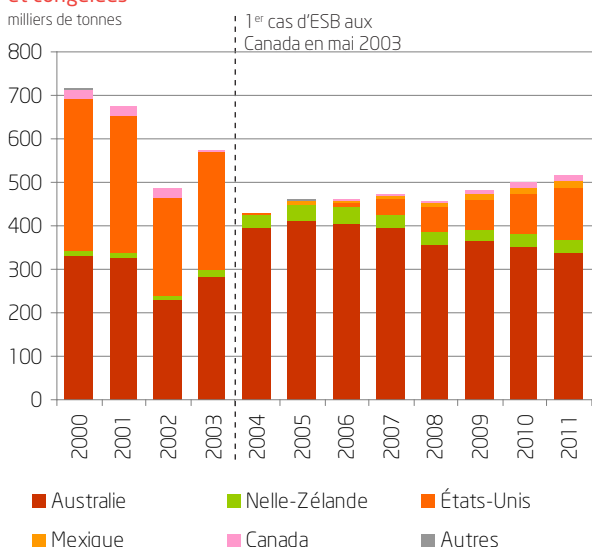
3. Asie : Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Taiwan, Vietnam

Au début de la décennie, les importations japonaises ont été fortement impactées par des évolutions du droit de douane et par la découverte du 1<sup>er</sup> cas d'ESB en décembre 2003.

En 2000, les droits de douane ont été abaissés, ce contexte a favorisé les importations ; plus de 600 000 tonnes ont été importées en 2000 et 2001. En 2002, les japonais ont diminué leur consommation de viandes bovines après la découverte au Japon de cas d'ESB en septembre 2001. Aussi, du fait d'une forte croissance des achats entre 2002 et 2003, les conditions ont été réunies pour le déclenchement de la clause de sauvegarde, acquise lors de la négociation des accords du GATT à l'époque en tant que premier pays importateur mondial de viande porcine et bovine. Ainsi, en août 2003, le Japon a relevé ses droits de douane de 38,5 % à 50 % jusqu'en avril 2004, freinant ainsi les importations.

Sur la période 2000/2003, l'Australie et les États-Unis se partageaient, à parts égales, pratiquement l'ensemble des tonnages. En 2004, suite à la crise ESB aux États-Unis, l'Australie a accru ses ventes aux dépens des États-Unis (+ 100 000 tonnes), totalement écartés du marché japonais, et sa part de marché a fortement progressé pour atteindre 90 % en 2004. En 2006, les États-Unis ont repris pieds sur le marché japonais<sup>4</sup>, ils ont exporté 120 000 tonnes en 2011 (contre 270 000 tonnes en 2003) ; leur part de marché atteint un quart des approvisionnements japonais.

### Évolution des importations japonaises de viandes bovines fraîches et congelées

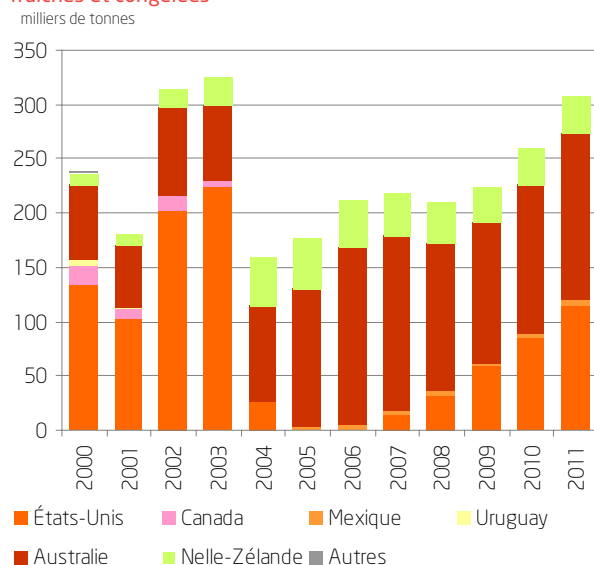


#### > La Corée du Sud

Les importations sud-coréennes ont porté en 2011 sur 307 000 tonnes. Les principaux fournisseurs sont l'Océanie et les États-Unis. D'autres fournisseurs comme le Canada, le Mexique ou l'Uruguay occupent une place marginale.

4. Les autorités japonaises ont autorisé l'importation de viandes bovines en provenance des États-Unis en décembre 2005 pour les bovins de moins de 21 mois, les matériaux à risques spécifiques (MRS) étant retirés

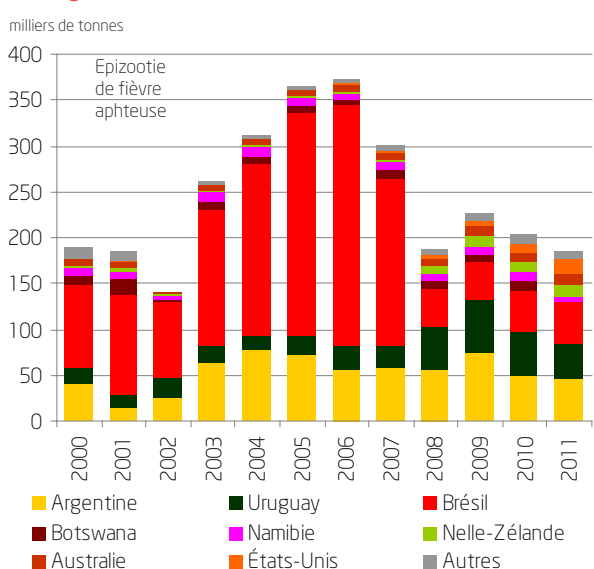
### Évolution des importations sud-coréennes de viandes bovines fraîches et congelées



### L'UE : des volumes en net recul depuis 2008

Entre 2000 et 2006, les importations européennes de viandes bovines ont doublé, conséquence exclusive de la croissance des achats brésiliens ; en 2006, elles ont dépassé 350 000 tonnes. Les restrictions à l'importation imposées par l'Union européenne en janvier 2008 aux industriels brésiliens se sont traduites par une division par quatre depuis des achats. Malgré la croissance des achats en provenance d'Uruguay et la stabilité de celles d'Argentine, les importations européennes ont fortement diminué. Depuis 2008, elles ne dépassent plus 200 000 tonnes. À côté des importations sud-américaines, qui représentent actuellement plus de trois quarts des achats, l'Union européenne s'approvisionne auprès de cinq pays, (Botswana, États-Unis, Namibie, Australie et Nouvelle-Zélande), pour un volume de l'ordre de 5 % par provenance.

### Évolution des importations européennes de viandes bovines fraîches et congelées





### > Des prix FOB en hausse depuis 2009

Sur la période 2005/2012, l'évolution des prix de la viande bovine au départ des principaux pays exportateurs a été impactée par deux événements majeurs : la suspension des exportations brésiliennes vers l'Union européenne en janvier 2008 et la crise financière et économique depuis août 2007.

À la différence des animaux vivants où les écarts de prix entre les principaux pays producteurs et exportateurs se sont resserrés dans le contexte de hausse des prix, les prix des viandes ont suivi des logiques relativement différentes.

### > Viande fraîche

En tendance, sur la période 2005/2012, le prix de la viande fraîche a fortement progressé au départ des États-Unis et de l'Amérique du Sud (Argentine, Brésil et Uruguay) ; la hausse est comprise entre 40 % (États-Unis) et 140 % (Argentine). La très forte hausse en Argentine est partiellement due à une évolution de la nature des produits. Depuis la mise en place des restrictions à l'exportation par le Gouvernement argentin en 2006, les exportateurs ont concentré leurs ventes sous quotas d'importations (pays clients) et d'exportations (Argentine) sur des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment les pièces de l'arrière (entrecôte, filet, faux-filet, bavette d'Aloyau...) entrant dans le contingent d'importation européen Hilton Beef.

Le déréférencement de la plupart des fermes brésiliennes par l'Union européenne en janvier 2008 a eu pour conséquence une très forte hausse des prix en Uruguay et en Argentine (respectivement environ + 80 % et + 60 % entre la fin de l'année 2007 et les trois premiers trimestres 2008). Au Brésil, après une forte chute des prix en début d'année 2008 (environ - 40 %), les prix ont pratiquement retrouvé leur niveau à l'automne 2008 (environ + 40 %) du fait d'exportations de viande de haute qualité mais en très faible volume.

La crise financière et économique, apparue en août 2007, a eu pour conséquence une baisse des prix de vente en Amérique du Sud. Au départ de l'Argentine et de l'Uruguay, les prix sont comparables en 2009 à ceux du 4<sup>e</sup> trimestre 2007. En 2009, les prix brésiliens rejoignent ceux observés au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

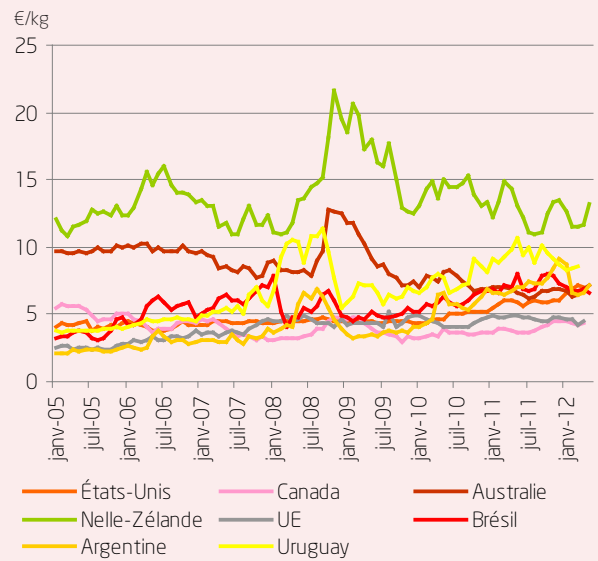
Enfin, l'évolution des parités euro/dollar ou euro/real (réévaluation du real), les moindres disponibilités en Amérique du Sud dues à la réduction de la production et des quotas d'exportation mis en place par l'Argentine ont eu pour conséquence une forte hausse des prix des différents pays fournisseurs, y compris au départ des États-Unis, pays qui se caractérisaient par des prix particulièrement stables depuis 2005.

Les prix au départ du Canada, qui étaient les plus élevés en 2005, sont, avec ceux de l'Union européenne, les plus bas en 2011. Les prix européens particulièrement bas en 2005 ont régulièrement progressé jusqu'en 2009, avant de se stabiliser à un niveau proche du canadien.

### > Viande congelée

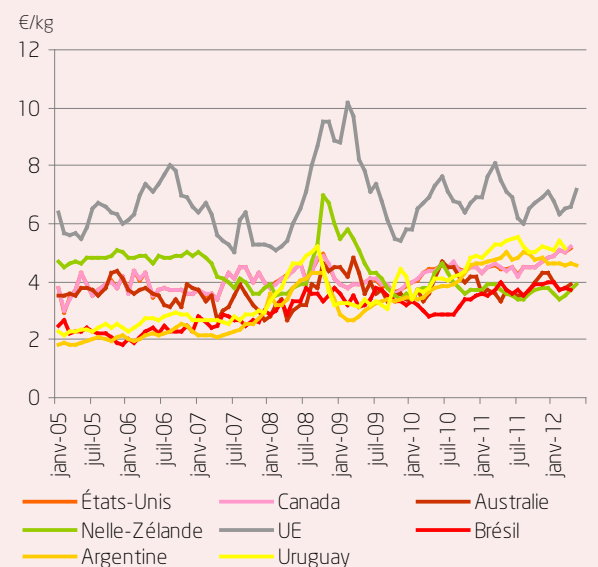
Seul le prix de la viande en provenance d'Uruguay a connu une très forte progression ; il rejoint désormais celui des viandes européennes et les concurrencent sur le marché international. À la différence de la viande fraîche, les viandes congelées des autres pays ont connu, de plus faibles évolutions et leurs prix sont compris entre 2,5 €/kg et 3,5 €/kg.

### Évolution du prix des viandes bovines fraîches sur le marché international



Source : FranceAgriMer d'après douanes des pays concernés

### Évolution du prix des viandes bovines congelées sur le marché international

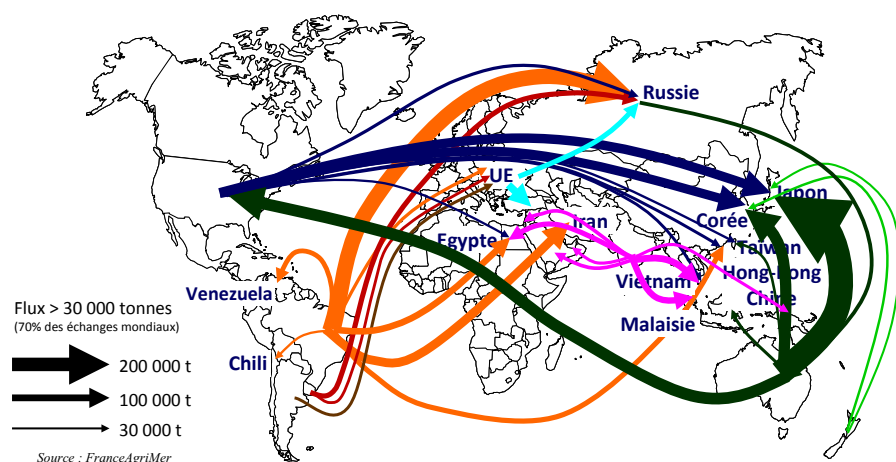


Source : FranceAgriMer d'après douanes des pays concernés

## Les principaux flux de viandes bovines fraîches et congelées

Les échanges internationaux se caractérisent par neuf flux de plus de 100 000 tonnes qui représentent un tiers du commerce mondial :

- de l'Australie vers le Japon : 360 000 t (8 % des échanges mondiaux)
- du Brésil vers la Russie : 230 000 t (5 %)
- de l'Australie vers les États-Unis : 170 000 t (4 %)
- de l'Australie vers la Corée du Sud : 170 000 t (4 %)
- de la Nouvelle-Zélande vers les États-Unis : 150 000 t (3 %)
- des États-Unis vers le Japon : 140 000 t (3 %)
- des États-Unis vers la Corée du Sud : 130 000 t (3 %)
- du Brésil vers l'Iran : 130 000 t (3 %)
- de l'Inde vers le Vietnam : 100 000 t (2 %)



Les principaux flux mondiaux de viandes bovines fraîches et congelées (SH 0201 + SH 0202) - Hors échanges intra-communautaires et intra-ALENA

Vers/de	USA	Canada	Bésil	Uruguay	Argentine	Australie	Nlle-Zélande	Inde	UE27	Autres	Total
USA				14		173	152			24	364
Vénézuéla			71	14	6					110	200
Chili	4		34	12	22	15				39	126
Japon	139	9				362	31			0	541
Corée	136					168	37			0	340
Chine/HK	44	21	77	12	1	27	8		3	0	193
Vietnam	43					1		101		1	147
Malaisie						16	3	94		0	112
Philippines	7	1	8			25	10	46		1	97
Taiwan	35	1				39	20				95
Indonésie	5					45	22				72
UE27	27	1	48	42	45	14	16			1	195
Russie	47	4	229	76	15	56	2		75	103	608
Turquie									112	1	113
Égypte	34	3	97			2	1	76	2		214
Iran			131			2		20		1	153
Istraël			16	17	24				5		62
EAU*	8		8			7	2	33		1	59
A. Saoudite	5		28			7	2	53			95
Jordanie	1		6			6	1	52		1	67
Autres	45	2	67	34	16	68	54	240	95		621
<b>Total</b>	<b>582</b>	<b>43</b>	<b>820</b>	<b>221</b>	<b>130</b>	<b>1 033</b>	<b>361</b>	<b>716</b>	<b>293</b>	<b>716</b>	<b>4 916</b>

Zone d'influence Amérique  
Zone d'influence Asie-Océanie

Zone d'influence Europe  
Absence de données complémentaires disponibles

Source : FranceAgriMer d'après douanes des pays exportateurs et importateurs, USDA, presse professionnelle, les échanges inférieurs à 1 000 tonnes n'ont pas été pris en compte dans flux bilatéraux présentés dans la matrice.

\* EAU : Émirats Arabes Unis



## Les principaux facteurs d'évolution du commerce de viandes bovines

Des échanges internationaux de viandes bovines sont sensibles à de nombreux facteurs dont notamment :

- les conditions climatiques : une sécheresse peut conduire à une décapitalisation des effectifs (sécheresses successives en Australie en 2002, entre 2006 et 2009 ; sécheresse aux États-Unis en 2005 et 2007 ; en Argentine et Uruguay en 2008 et 2009, sécheresse en Russie en 2011, sécheresse en Chine 2011...). Après un afflux d'animaux vivants vers les outils d'abattage (décapitalisation en raison du manque de fourrages), les effectifs de femelles sont alors moindres. La reconstitution du cheptel peut prendre plusieurs années et ainsi induire un recul des exportations.
- la situation économique : la demande en viandes bovines est sensible à la conjoncture économique. La crise financière puis économique en 2008/2009 a eu pour conséquence un recul de la demande des principaux pays importateurs et une baisse des prix. À l'inverse, certains Gouvernements, comme l'Argentine, très sensibles à un approvisionnement régulier en viandes bovines qui puisse être achetées par la plus grande part de la population, ont cherché à sécuriser l'offre sur leur marché intérieur (selon les situations facilitée à l'importation ou rétention à l'exportation).
- le taux de change : pour les exportateurs australiens et américains, premier et deuxième exportateurs mondiaux de viandes bovines, la parité du dollar australien et américain par rapport aux monnaies des pays importateurs (dévaluation du real entre 2000 et 2002, dévaluation du peso argentin en 2002, réévaluation de l'euro en 2005, réévaluation du dollar US en 2009, réévaluation du real en 2009, dévaluation de l'euro depuis 2010...) est un élément déterminant de la compétitivité des filières à l'exportation.
- le prix du coût des matières premières entrant dans la composition de la ration : la hausse de cours des céréales et du soja peut avoir deux conséquences. À court terme, face à une hausse du coût de l'engraissement des bovins, les éleveurs peuvent être tentés d'anticiper la vente de leurs animaux afin de limiter le coût de production. Les tonnages de viande sont alors plus faibles, ce qui peut réduire les quantités disponibles à l'exportation. À moyen terme, dans un contexte durable de prix élevés des productions végétales, les éleveurs peuvent envisager d'abattre leur cheptel et de convertir les surfaces fourragères (prairies et cultures fourragères) en culture de rente (blé, maïs, soja, canne à sucre...), plus rentables et moins contraignantes. Une stratégie de cette nature est probablement envisagée par les éleveurs d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Uruguay).
- les droits de douane : Les États membres de l'OMC sont contraints de respecter les droits de douane maximum déposés à l'OMC au moment de la signature des accords du GATT en 1994, ou lors de leur adhésion si elle est postérieure à 1994. Pour différentes raisons, les droits NPF<sup>5</sup> ne sont pas toujours appliqués à l'importation. Dans ce cas, l'État membre peut à tout moment relever le droit dans la limite du droit maximum déposé à l'OMC. À l'inverse, il peut aussi faciliter l'accès à son marché temporairement ou durablement, en abaissant le droit de douane sans restriction ou dans la limite d'un contingent. Dans le cadre d'accord bilatéraux, il est fréquent que les pays importateurs concèdent un contingent d'importation à droit réduit ou nul. En 2001, la Chine en devenant membre de l'OMC a baissé ses droits de douane. En 2003, la Russie, alors candidate à l'OMC, a relevé ses droits de douane.
- le contexte sanitaire : dans le secteur des productions animales, le contexte sanitaire des pays exportateurs est un élément déterminant de leur présence ou absence sur les marchés internationaux. Au cours des dix dernières années, plusieurs crises sanitaires dans le secteur de la viande bovine ont eu un impact majeur sur le commerce international (cas d'ESB dans l'Union européenne en 2001, aux États-Unis et au Canada en 2003, cas de fièvre aphteuse au Brésil en 2005...). Les restrictions à l'importation peuvent être plus ou moins durables.
- l'arbitrage entre animaux vivants et viandes : À la différence d'autres filières animales, notamment porcine et avicole, la production de viandes bovines peut s'exporter en vif ou sous forme de carcasses et pièces ; la plupart des pays exportateurs exerce ces deux activités. En fonction des intérêts économiques sur le marché national et à l'exportation (parfois également en fonction de contraintes sanitaires sur le vif), les acteurs économiques peuvent faire varier les proportions d'animaux sur pieds ou de viande. Un différentiel entre le droit de douane de la viande et du vif, l'intérêt économique à abattre et découper les carcasses, des contraintes sanitaires sur le vif... sont autant de facteurs qui peuvent intervenir dans les arbitrages. Depuis l'accès à nouveau des animaux vivants et des viandes européennes au marché turc (embargo entre 2000 et 2010 lié à la présence de cas d'ESB dans l'Union européenne), les autorités turques ont modifié le niveau des droits de douane (Lire la synthèse N°10 – Les exportations françaises de bovins vivants vers les pays du pourtour méditerranéen : enjeux et concurrence).

5. Droit NPF (Nation la plus favorisée) : il s'agit du droit commun qui s'applique à l'ensemble des importations hormis les accords bilatéraux ou autres concessions à l'issue de négociations ou de « panels » à l'ORD de l'OMC.

---

## Conclusion

### Depuis trois ans, l'offre de viandes bovines sur le marché mondial tend à se stabiliser :

- > Amérique du Nord : la découverte d'un premier cas d'ESB aux États-Unis en 2003 a pratiquement mis fins aux exportations américaines. Ce n'est que huit ans après qu'ils ont retrouvé un volume d'exportations comparable à celui de la période 2000/2003.
- > Amérique du Sud : les exportations sud-américaines ont reculé d'un tiers depuis 2006. Les ventes ont diminué sur toutes les principales destinations (États-Unis, Russie, Union européenne). Elles se développent en revanche vers le Chili, le Venezuela et l'Égypte.
- > Océanie : les exportations de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ont été particulièrement stables sur les dix dernières années ; elles ont porté sur 1,3 million de tonnes. Les ventes de ces deux pays ont progressé sur l'Asie aux dépens des États-Unis.
- > Union européenne : après une réduction par quatre des exportations entre 2000 et 2009, les exportations européennes ont connu en 2010 et 2011, une croissance soutenue, due à des opportunités récentes sur les marchés turc et russe.

Dans le contexte d'une offre réduite, la hausse des prix de la viande au départ des principaux pays exportateurs, qui atteignent parfois des niveaux supérieurs à ceux de 2008, l'évolution des taux de change... ont modifié les rapports de force entre les filières exportatrices. Ce contexte offre des opportunités sur certains marchés auparavant inaccessibles. L'accroissement de la demande des pays asiatiques tels que l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, les Philippines, Taïwan..., probablement lié à l'augmentation du pouvoir d'achat et à une modification des habitudes alimentaires, a été très net au cours des dernières années.

*Cette synthèse complète les présentations effectuées au séminaire «le marché mondial de la viande bovine» organisé par Idele le 13 avril 2012 à Paris, à l'Assemblée Générale d'Interbev Nord-Picardie le 12 juillet 2012 à Arras, et les demandes régulières des professionnels de la filière bovine.*

---

*Le commerce international de la viande bovine : vers une stabilisation des échanges ? / LES SYNTHÈSES de FranceAgriMer / édition 2012*

FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr) / [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) / Directeur de la publication : Fabien Bova

Rédaction : unité Produits animaux, pêche et aquaculture / Yves Trégaro

Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO

Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Fin de rédaction : septembre 2012

Sources principales : FranceAgriMer – établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Crédits photos : Pixtal / Droits réservés

© tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / ISSN 2257 - 929X



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT